

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'intérieur

Direction Générale de
la Police Nationale

Direction Centrale de
la Sécurité Publique

Commissariat de Police d'Ermont
201 rue Jean Richepin 95120 ERMONT
Tel : 01.30.72.66.66 poste 66.42

Ermont, le 22/10/19

Le Brigadier Chef de Police
MAHIEU Laurent
Agent de Police Judiciaire
En fonction à la Brigade de Sûreté Urbaine
d'Ermont

à

M. DOMERGUE Elie
300 Grande Rue
95550 Bessancourt

réf : 2018/11780

Monsieur,

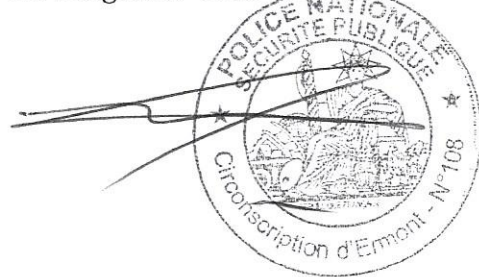
Vous faites l'objet d'une convocation de police.

Aussi, par la présente, je vous fais parvenir **une dernière** convocation à laquelle vous devez impérativement répondre, soit en vous présentant au rendez-vous soit en prenant attache téléphoniquement aux fins de modification de ce rendez-vous.

La convocation est fixé **le 05/11/2019 à 09h30** au Commissariat d'Ermont, 201 rue Jean Richepin 95120 Ermont.

En cas de non-respect de cette convocation, je serais dans l'obligation d'en aviser M. le Procureur de la République de Pontoise près le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, conformément aux dispositions de l'article 78¹ du Code de Procédure Pénale.

Le Brigadier Chef MAHIEU



¹ **Article 78 du Code de Procédure Pénale** : « Les personnes convoquées par un Officier de Police Judiciaire pour nécessités de l'enquête, sont tenues de comparaître. Si elles ne satisfont pas à cette obligation, avis en est donné au Procureur de la République, qui peut les y contraindre par la force publique »